

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 33 du 27 octobre 1998 - 2 pages - numéro ordre postal : 69

Grandes Cultures

Colza

STADES : 5-8 feuilles.

Ravageurs

Tenthrèdes

Quelques mouches sont encores piégées dans le centre Seine et Marne (Le Chatelet - Maison rouge - Bray sur Seine).

Charançon du bourgeon terminal

Les conditions climatiques ont perturbé le vol. De nouvelles captures ont seulement été observées dans les secteurs de Maisse (91) Crécy la chapelle et Bray sur Seine (77).

Pucerons

Suite à la météo défavorable de la semaine dernière, les infestations ont quasiment disparu. Seules 5 parcelles, sur les 22 suivies dans le réseau SRPV-CAIF, présentent encore des pucerons (généralement un puceron par plante sur 10 à 30% des pieds).

Les interventions prévues contre les charançons devront attendre le retour de conditions plus clémentes. Il conviendra d'observer à ce moment là les niveaux d'infestation pucerons, sachant toutefois que les colonisations tardives ont une incidence très limitée.

Maladies

Phoma

Les symptômes de phoma sur feuilles sont un peu plus fréquents, essentiellement dans l'Essonne sur BRISTOL et CAPITOLE. Sur nos pièges, les projections continuent.

Seuls les petits colzas (4 à 6 feuilles), de faible densité, de variétés sensibles (BRISTOL surtout) peuvent éventuellement faire l'objet d'une protection, rendue difficile dans les conditions actuelles.

Céréales

Ravageurs

Les conditions très perturbées des derniers jours ont naturellement été défavorables à l'installation des pucerons.

Pas d'intervention.

Réglementation

Prophame

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a retiré toutes les autorisations de mise sur le marché aux préparations contenant du prophame. Leur commercialisation est interdite depuis le 1er **janvier 1998.**

De ce fait, l'arrêté interministériel du 1er septembre 1998 (Journal Officiel du 29/09/98) a fixé la limite maximale de résidus (L.M.R) à 0,02 ppm, cela correspond à la limite de détection de cette substance active pour les pommes de terre. L'utilisation du prophame sur pommes de terre ne sera plus possible en 1999.

Néburon

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, après proposition et avis des commissions techniques compétentes, a décidé de retirer toutes les autorisations de mise sur le marché des préparations contenant du néburon.

La commercialisation de ces préparations est interdite à compter du 1er janvier 1999.

Rappelons que le néburon est une substance active à action herbicide de la famille des urées substituées, antérieurement autorisée sur les céréales d'hiver, pois protéagineux, arbres et arbustes d'ornement, conifères de forêt, cultures florales, rosier, luzerne, ail, allées de parcs, jardins, trottoirs.



Colza
Céréales
Activité ralentie des ravageurs.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P n°536 AD
ISSN n°0767-5542

Tarif Courrier 340 F
Fax 425 F

Les contrôles de pulvérisateur

Le pulvérisateur est le matériel le plus sollicité dans une exploitation. Il est important pour différentes raisons d'utiliser un appareil en bon état et bien réglé pour réussir le traitement que l'on réalise, à savoir :
- avoir une puvérisation homogène,
- apporter la dose souhaitée, et éviter un surdosage (coûteux) ou un sous dosage (pouvant réduire l'efficacité du traitement),
- réduire les risques de pollution de l'environnement.

En France, les contrôles de pulvérisateurs ne sont pas obligatoires contrairement à d'autres pays européens. Différentes opérations sont réalisées pour sensibiliser les agriculteurs à l'importance du réglage de leurs appareils.

La Chambre d'Agriculture de Seine et Marne, avec les concessionnaires et le CFPPA de Brie Comte Robert, viennent de lancer une opération de diagnostic de pulvérisateurs en Seine et Marne. Ouverte à tous les agriculteurs volontaires du département, elle repose sur un diagnostic réalisé par des agents spécialisés agréés, formés suivant un protocole précis. Pour tous renseignements sur cette opération et notamment la liste des agents les plus près de chez vous, téléphonez au : 01-64-79-30-84 (CA 77).

Dans le reste de la région, d'autres actions ont lieu :
- la coopérative Ile de France Sud a organisé des contrôles volontaires fin septembre, sur chacun de ses dépots. Une soixantaine d'appareils ont ainsi fait l'objet d'une vérification.
- la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France réalise également des contrôles, par un conseiller machinisme.

Les graphiques ci contre montrent les résultats obtenus lors d'un contrôle, avec un même appareil et deux jeux de buses successifs, un ancien (graphique du haut), un plus récent (celui du bas). Avec les buses les plus anciennes, la variation du débit des buses est très importante : de 60 à 150% par rapport au débit moyen. Avec des buses moins usées, la répartition est beaucoup plus homogène (de 85 à 115%). L'intérèt de la vérification, et d'un changement régulier des buses est évident.





